

Bureau syndical Pays du Mans

Siège social : Le Mans

Date d'affichage :

Envoi en Préfecture le :

Nombre de membres du Bureau en exercice : 20

Nombre de votants : 15

Délibération

BUREAU SYNDICAL

Mercredi 17 juin 2015 à 12h00

Locaux du Pays du Mans

Ordre du jour

- Point financier
- Ressources humaines : Régime indemnitaire des agents titulaires du service ADS, renouvellement contrat chargée de mission Leader, reconduction 90% poste secrétariat
- Prise en charge partielle des frais de déplacement domicile-travail des agents du Pays du Mans
- Information sur l'état d'avancement du service ADS (Application du Droit des Sols)
- Attribution de subventions et point sur les projets au sein des commissions thématiques
- Proposition d'un programme d'actions dans le cadre de l'appel à projets « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »
- Validation du programme d'actions du NCR 2015/2018
- Question(s) diverse(s)

Membres présents :

MM Breteau Franck, Marchand Jacky (CC du Bocage Cénomans) ;

MM Boulard Jean-Claude, Guy Samuel, Lorient Claude, Soulard Jean-François (Le Mans Métropole C.U. du Mans) ;

MM Chollet David, Vavasasseur Maurice (CC des Portes du Maine) ;

MM Gouhier Sébastien, Lecomte Bruno (CC de l'Orée de Bercé Béloinois).

Mme Cantin Véronique, M Passelaigue Max (CC des Rives de Sarthe) ;

Mme Renaut Martine, M Cosnuau Jean-Luc (CC du Sud-Est du Pays Manceau) ;

Mme Rivron Véronique (Conseil Départemental de la Sarthe).

Membres excusés :

MM Batiot Rémy, Chevallier Samuel, Leproust Gilles (Le Mans Métropole CU du Mans) ; Mme Dupont Nathalie (CC Orée de Bercé Béloinois) ; M. Le Mener Dominique (Conseil Départemental de la Sarthe)

Etaient également présents :

MM Dumond Théau, Georget Matthieu (Pays du Mans), Mme Sylvie Cabaret, M. Roissé Julien (SCoT)

- La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude Boulard.

Syndicat Mixte du Pays du Mans

Délibération du Bureau syndical

Mercredi 17 juin 2015

Gestion du personnel : Mise en place de régimes indemnitaires

Monsieur le Président indique que suite aux recrutements des agents pour le service ADS, il est proposé d'étudier la mise en place de régimes indemnitaires pour le personnel titulaire du Syndicat mixte du Pays du Mans.

Dans ce cadre, Madame la Présidente de la Commission Finances fait état des propositions suivantes :

1. pour le poste d'instructeur- adjoint au chef de service ADS (grade de technicien principal de 2e classe):
 - mise en place d'une indemnité annuelle ISS (Indemnité Spécifique de Service) coefficient de 0.95 basé sur le taux moyen annuel fixé par arrêté ministériel.
 - et d'une prime PSR (Prime de Service et de Rendement), coefficient de 1 basé sur le taux annuel de base fixé par arrêté ministériel.

2. pour le poste d'instructeur ADS (grade d'adjoint administratif principal de 2^e Classe)
 - mise en place d'une indemnité annuelle IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité avec un coefficient de 6,5 basé sur le montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel, ainsi que d'une indemnité d'exercice des missions de Préfecture (IEMP) avec un coefficient de 0.40 basé sur le montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel.

➤ **Le Bureau syndical, après en avoir débattu,**

- adopte à l'unanimité la mise en place des régimes indemnitaires pour les postes mentionnés ci-dessus, à partir des propositions présentées par Madame la Présidente de la Commission Finances, et ce, pour une mise en application à compter du 17 juin 2015.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,



**LE PRESIDENT
Jean-Claude BOULARD**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257202317-20150618-bs17062015-de1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2015

Publication : 18/06/2015